

Puisqu'il est impossible de distinguer la technologie des explosions nucléaires pour fins militaires de celle pour des fins pacifiques, nous considérons que les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires devraient abandonner leur droit de procéder à des explosions nucléaires à quelque fin que ce soit. Il faudrait que cet acquiescement soit sous réserve d'un engagement d'établir, sous contrôle international, un service qui mettrait à coût raisonnable, les services d'explosions nucléaires à la disposition des entreprises civiles légitimes lorsque de telles explosions sont possibles aux points de vue technique et économique, et à la condition qu'elles soient conformes au traité d'interdiction des essais nucléaires. Ainsi serait assurée la disponibilité générale d'explosions nucléaires contrôlées à un coût minimum, sans entraîner les conséquences politiques et militaires brutales du développement national plus poussé de bombes nucléaires.

Nous croyons qu'il pourrait être nécessaire de donner aux pays non-alignés des garanties de sécurité qui iraient au-delà des termes généraux de la Charte des Nations Unies. Ainsi, il serait peut-être possible de compenser tout désavantage découlant de leur adhésion à un traité de non-prolifération. Quant à savoir si ces garanties seraient fournies dans le contexte des traités de non-prolifération ou d'une autre façon, les vues des pays intéressés le détermineront dans une large mesure. Nous serions, conséquemment, très intéressés à entendre l'opinion des membres non-alignés quant aux mérites des alternatives qui ont été proposées et à toute autre idée qu'ils sont en mesure de mettre de l'avant.

Nous croyons que le nouveau projet révisé de résolution A/C.1/L368 sur la renonciation des états à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion des accords sur la non-prolifération devrait aider à créer un climat favorable aux négociations qui se poursuivront ici, à Genève et ailleurs et à aider à les accélérer. C'est pourquoi nous avons décidé de nous associer à la résolution à titre de co-auteur.

Bien que le Canada soit engagé à appuyer un traité universel sur la non-prolifération, nous n'excluons aucunement la possibilité d'envisager le problème de la non-prolifération sur une base régionale. Nous appuyons donc et nous aimerions encourager les pays qui cherchent à créer des zones dénucléarisées dans les régions relativement libres de graves tensions internationales. Les efforts des pays d'Amérique latine et des Antilles en ce sens doivent particulièrement être loués et nous souhaitons également aux pays africains du succès dans leurs aspirations vers la dénucléarisation de leur continent.

La plupart des pays, y compris les Etats-Unis et l'URSS, préconisent la cessation des essais souterrains afin de